Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251201-BEX_2025_25-DE

BUREAU EXECUTIF

Séance du 01/12/2025

Délibération n°2

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi premier du mois de décembre à seize heures, se sont réunis, les membres du bureau exécutif de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi 24 novembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres du bureau	
En exercice	20
Présents physiquement	12
Présents en visioconférence	1
Votants	13
Vote	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Bureau exécutif à l'exception de :
Mme Delphine PENOT, Vice-Présidente déléguée aux équipements et activités aquatiques, sport plein air et nature, équipements nautiques et portuaires
M. Franck PICHOT, Conseiller communautaire délégué aux mobilités alternatives
M. Bernard RYO, Conseiller communautaire délégué aux mobilités, déplacements et transports scolaires
M. Fabrice SANCHEZ Vice-Président délégué à la gestion des milieux naturels, eau potable, assainissement collectif et non collectif, protection contre les inondations
M. Rémi BESLE, Vice-Président délégué aux transitions écologiques alimentaires et sociétales
M. Thierry POULAIN, Vice-Président délégué à l'habitat, urbanisme opérationnel, accueil des gens du voyage, voirie et bâtiments, accessibilité

Secrétaire de séance : Aurélie MEZIERE

SANTE, AUTONOMIE – CLIC – APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CLIC



Annexe : Règlement de fonctionnement

La présente délibération a pour objet d'approuver le règlement de fonctionnement du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC).

Rapport de Madame Rose-Line PREVERT, Vice-Présidente

Le CLIC, Centre Local d'Information et de Coordination, accueille, informe et accompagne les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap dans leur démarches liées à la perte d'autonomie.

Le CLIC est un établissement médico-social, régi par la loi du 2 janvier 2002 et autorisé par le Département d'Ille-et-Vilaine. Il répond donc aux mêmes obligations légales qu'un EHPAD ou un service d'aide à domicile.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251201-BEX_2025_25-DE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 13 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le
09/12/2025

Le Secrétaire de séance,
Aurélie MEZIERE

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34